

Novembre 2011

Menacés de licenciement pour avoir fait valoir leur droit de retrait

37 salariés de la société Transgourmet (spécialisée dans la livraison de produits alimentaires pour la restauration) ont été mis à pied pour avoir exercé leur droit de retrait, alors que 78 accidents du travail, dont un grave sont à déplorer en 2011.

Sandrine Laporte-Raspau, commerciale chez Transgourmet depuis presque vingt ans, élue titulaire CFE-CGC du CE, déléguée syndicale du site Saint-Martin de Crau (près d'Arles) et déléguée syndicale centrale, nous parle de la situation.

Que se passe t-il chez Transgourmet ?

Sandrine Laporte-Raspau : Dans nos entrepôts les conditions de travail sont déplorables. Depuis janvier dernier, il y a eu 78 accidents du travail dont deux la semaine dernière. Sans compter les accidents non déclarés par la direction ! Au mois d'août, un jeune intérimaire de 25 ans a été très lourdement blessé, il est désormais handicapé à vie. Nous comptons de nombreux intérimaires dont beaucoup ne sont pas formés. Notre taux d'accidents du travail est le double de la moyenne de la profession. C'est dans ce contexte que 37 salariés ont décidé d'exercer leur droit de retrait début octobre.

Quelle a été la réaction de la direction ?

Sandrine Laporte-Raspau : La direction a décidé de jouer l'affrontement avec les syndicats. Lorsque les salariés ont voulu réintégrer leur poste, ils n'ont pu pénétrer sur le site. Ils ont été mis à pied et ont reçu une notification verbale de licenciement. La direction ne se demande pas comment elle va se passer de 37 préparateurs de commandes !

Avec un taux si élevé d'accidents du travail, pourquoi avoir mis si longtemps à réagir ?

Sandrine Laporte-Raspau : Mais nous l'avons fait ! Nous sommes allés voir à de multiples reprises à l'inspection du travail, sans que rien ne bouge. L'inspectrice a envoyé de nombreux courriers de menaces de sanctions, mais n'a pas sanctionné. Elle a listé plusieurs fois les aménagements à faire par la direction, mais rien n'a été fait.

Il semblerait que les inspecteurs du travail aient reçu pour directive d'arrêter d'embêter les entreprises et de se focaliser sur le travail au noir, car ça, ça rapporte de l'argent à l'URSSAF. La semaine dernière, une délégation a été reçue par le directeur départemental du travail et les sanctions devraient enfin tomber.

Comment s'organise la mobilisation ?

Sandrine Laporte-Raspau : Depuis le 10 octobre, jour de la mise à pied, les salariés concernés ont organisé un piquet devant l'entreprise. Une grosse manifestation a eu lieu le 17 octobre. Les pouvoirs publics se sont mobilisés, ainsi que les syndicats de Sodexo, notre plus gros client, qui est signataire depuis 2009 de la charte « Respecter les droits de l'Homme ».

Pour ma part, j'ai fait part au PDG, par écrit, de mon soutien aux 37. Il n'a pas apprécié. Il a même refusé de lire ma lettre, envoyée de mon ordinateur professionnel, car les syndicats ont interdiction d'utiliser la messagerie professionnelle. Pourtant, notre accord d'entreprise de droit syndical stipule bien que l'entreprise doit fournir à chaque organisation un ordinateur, un accès internet et une messagerie. Nous avons bien l'ordinateur mais pas de connexion Internet ni de messagerie. Sommes-nous donc condamnés à ne pas envoyer de messages ? Certainement pas !

Comment s'annoncent les prochains jours?

Je suis très inquiète quand je vois le désarroi des gars qui gagnent à peine le smic. Même s'ils sont réintégrés ils auront perdu plusieurs jours de salaire. Même si la CFE-CGC n'est pas à l'origine de ce droit de retrait, on ne peut que soutenir ces salariés et tout faire en notre pouvoir pour qu'ils réintègrent l'entreprise. Les entretiens préalables ont eu lieu cette semaine (semaine 42), nous saurons prochainement la position que la direction va prendre. De toute manière, ça finira en justice.

Lola Rocher & Cecilia Escorza